

Demande d'aide sociale à l'hébergement

L'aide sociale à l'hébergement est une aide financière attribuée par le Département aux personnes âgées et aux personnes adultes en situation de handicap accueillies dans un établissement habilité à l'aide sociale ou au sein d'une famille d'accueil agréée et ne disposant pas des ressources nécessaires.

Faire une demande d'aide sociale à l'hébergement

Pour bénéficier de l'aide, il faut :

- › être âgé de 65 ans et plus ou de 60 ans avec une reconnaissance d'inaptitude au travail,
- › pour les personnes en situation de handicap : être âgé de 20 ans et plus, et justifier d'une reconnaissance de handicap de la MDPH,
- › résider de façon stable et régulière en France,
- › avoir ressources insuffisantes pour payer ses frais d'hébergement en établissement ou en famille d'accueil.

Les étapes

1. Remplir un dossier de demande d'aide sociale,
2. Le déposer avec l'ensemble des justificatifs au CCAS ou à la mairie de votre domicile.

En savoir plus



Département
de Saône-et-Loire